

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le 21 DEC. 2018

ID : 031-213105612-20181221-AD2018_117-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 8

L'an deux mille dix-huit et le 19 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 13 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. PHILIPPE BAUMLIN, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, MME CLAUDE RIERA

Etaient absents excusés ayant donné procuration : Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME SYLVIE PIEROT (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à M. YVAN NAVARRO), M. DENIS MOLET (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à MME CLAUDE RIERA), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à MME CHRISTINE GENNARO-SAINT),

Était absent excusé : M. NICOLAS COSTES

Madame VALERIE QUONIAM-DOUREL a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/117

Objet : Modification de la délibération 2018-83 du 26 septembre 2018 portant sur les Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la délibération 2018-83 du Conseil Municipal du 26 septembre 2018 relative aux indemnités des élus, de la façon suivante :

Nom de l'élu	Prénom	Qualité	Indice brut terminal de la fonction publique	Brut mensuel	Net mensuel	Ecrêtement
PERE	Marc	Maire	65.00%	2 515.92 €	1 785.50 €	Non
NAVARRO	Yvan	Adjoint	26.50%	1 025.72 €	797.35 €	Non
BEC	Brigitte	Adjointe	26.50%	1 025.72 €	797.35 €	Non
GODEAS	Isabelle	Adjointe	26.50%	1 025.72 €	819.74 €	Non
FEUILLERAT	Joël	Adjoint	26.50%	1 025.72 €	879.41 €	Non
BAUMLIN	Philippe	Adjoint	21.67%	838.77 €	652.02 €	Non
PIEROT	Sylvie	Adjointe	21.67%	838.77 €	670.41 €	Non
ROUX	Laurent	Adjoint	26.50%	1 025.72 €	797.35 €	Non
GUEDES	Monique	Adjointe	26.50%	1 025.72 €	797.35 €	Non
ROFE	David	Adjoint	26.50%	1 025.72 €	819.74 €	Non
CHAVE	Michèle	Conseillère déléguée	4.83%	186.95 €	149.42 €	Non
BAMIERE	Frédéric	Conseiller délégué	4.83%	186.95 €	145.32 €	Non
COLDER	katy	Conseillère déléguée	4.83%	186.95 €	145.32 €	Non
ORTIC	Laurent	Conseiller délégué	4.83%	186.95 €	145.32 €	Non

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le tableau ci-dessus présenté avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Monsieur Le Maire rappelle, par ailleurs, au Conseil Municipal que les indemnités des élus sont réévaluées automatiquement en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'adopter le tableau ci-dessus présenté avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 21 DEC. 2018

- Affiché le 21 DEC. 2018

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
Laurent ROUX

